



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DEPARTEMENT DE MEDECINE
GENERALE**

3^{ème} CYCLE DE MEDECINE GENERALE

Nadine CHARRON

☎ 02.40.41.11.29

✉ nadine.charron@univ-nantes.fr










INFORMATIONS POUR L' ORGANISATION DE VOTRE D.E.S. DE MEDECINE GENERALE

SIMGO

Vous représente dans toutes les commissions et auprès du DMG mais n'est pas décisionnaire

president@simgonantes.com

secetaire@simgonantes.com

| VOUS SOUHAITEZ... | VOUS DEVEZ | LA REGLEMENTATION |
|--|---|---|
| ...une DISPONIBILITE par période de 6 mois - 1 an renouvelable une fois | <p> Remplir l'imprimé envoyé par mail par la Direction des Affaires médicales du CHU (début juin et début décembre). L'adresser au CHU + courrier motivé au DMG + ARS + SIMGO</p> <p> avant fin août pour le choix de novembre } <i>dates imposées</i>  avant fin janvier pour le choix de mai } <i>par le CHU</i></p> | <p>vous avez 6 mois de fonctions effectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas d'accident ou maladie grave du conjoint, d'un enfant - pour études ou recherches d'intérêt général (3 ans pour doctorat) - <i>Repasser l'ECN ne rentre pas dans ces possibilités.</i> - pour stage de formation <p>vous avez 1 an de fonctions effectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - convenances personnelles (après congé maternité ou autres) |
| ... demander un SURNOMBRE NON VALIDANT | <p> Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité.</p> <p> Vous devez prendre contact avec l'établissement et le service que vous souhaitez obtenir et voir avec eux les démarches pour votre accueil. Vous devez nous adresser l'accord écrit du chef de service.</p> | |
| ... demander un SURNOMBRE VALIDANT | <p> Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité.</p> <p> Le poste que vous pourrez demander devra être disponible lors du choix au moment où votre rang de classement sera appelé.</p> | |
| ... demander un stage HORS FILIERE | <p> Les démarches sont les mêmes que pour la demande de disponibilité.</p> <p> Il est indispensable de prendre contact avec le SIMGO qui négociera pour vous un poste dans la spécialité choisie.</p> | <i>Il s'agit de stage n'ayant pas l'agrément de MG, notamment dans le cadre d'un changement de spécialité pour « essayer ».</i> |



... demander un **DROIT AU REMORDS**

Téléphoner à *Mme CHARRON - DMG (02.40.41.11.29)* pour prendre rendez-vous avec le coordonnateur du DES et présenter la demande.



Faire un courrier à l'ARS + copie **DMG** + copie Affaires médicales du CHU



avant fin août pour le choix de novembre } *dates imposées*



avant fin janvier pour le choix de mai } *par le CHU*

«Un interne peut demander **avant la fin du 4^{ème} semestre d'internat** à changer de spécialité »

« Cette possibilité ne peut s'exercer qu'une seule fois et dans la mesure où le rang initial de classement les a situés, dans la discipline pour laquelle ils souhaitent opter, à un rang au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes épreuves classantes et dans cette discipline au niveau de la subdivision »



... partir **HORS SUBDIVISION/INTER CHU** Attention, il ne s'agit pas d'un échange HUGO (voir plus bas)

Vous souhaitez partir dans une autre région ou à l'étranger ou faire un stage Croix Rouge -

Sous réserve d'avoir validé 2 semestre dans la subdivision d'origine



Information donnée par les par la Direction des Affaires médicales du CHU (début juin et début décembre). Prendre contact avec les Affaires médicales du CHU pour recevoir le dossier (*attention beaucoup de signatures demandées*) + copie pour le **DMG + ARS + SIMGO**



avant le 15 avril pour le choix de novembre } *dates imposées*



avant le 15 octobre pour le choix de mai } *par le CHU*

Vous êtes toujours étudiant à Nantes. Vous devez vous inscrire à Nantes.

Attention aux dates limites du CHU, de la Faculté d'accueil et à leurs critères d'accueil.

Le SIMGO vous représente lors de la commission.



... partir en **OUTRE MER**

vous avez 2 semestres validés :

→ Polynésie, Nouvelle Calédonie

→ Antilles, Guyane, Réunion (*voir plus haut rubrique Hors subdivision*)



Prendre contact avec la Faculté de Bordeaux
site internet : <https://sante.u-bordeaux.fr/College-Sante/DOM-TOM/Stages-hors-subdivision-dans-les-DOM-TOM-NOUVELLE-PROCEDURE-DE-RECRUTEMENT>

Vous téléchargez un dossier de candidature sur Bordeaux et vous remplissez également un dossier « hors subdivision » pour Nantes (voir rubrique précédente).

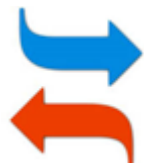


Attention aux délais des signatures

Vous êtes toujours étudiant à Nantes. Vous devez vous inscrire à Nantes.

Déposer un nouveau dossier en cas de demande de renouvellement.

Le SIMGO vous représente lors de la commission.



... demander un stage **HUGO** (procédure d'échange de stage entre étudiants du grand ouest : Rennes, Brest, Angers, Nantes et Tours, toutes spécialités confondues)



Prendre contact avec les Affaires médicales du CHU pour recevoir le dossier (*attention beaucoup de signatures demandées*) + copie pour le **DMG + ARS + SIMGO**



avant le 15 avril pour le choix de novembre } *dates imposées*



avant le 15 octobre pour le choix de mai } *par le CHU*

Vous êtes toujours étudiant à Nantes. Vous devez vous inscrire à Nantes.

Vous devez trouver l'étudiant avec lequel faire l'échange.



...demander une **ANNEE RECHERCHE**

Un mail vous est adressé (sur votre boîte universitaire uniquement) dès l'ouverture des candidatures.

Une commission se déroule en juillet au CHU.

Le SIMGO vous représente lors de la commission.



...demander un **STAGE FLECHE** pour un projet professionnel particulier, DU...

Faire un courrier motivé, avec copie de l'avis du service d'accueil, au DMG pour accord du coordonnateur local de DES + copie SIMGO + Copie aux affaires médicales du CHU dans le cas d'un stage fléché CHU

MADOC = PETIT MEMO

Vous trouverez, sur MADOC :

- le lien pour télécharger vos **fiches d'évaluation** de fin de stage (vous êtes averti par mail des dates d'ouverture et de fermeture du site).
- les dates des enseignements et des cours proposés par le DMG
- le dépôt de vos RSCA
- Le lien pour vous inscrire aux **Appréciations Annuelles** de DES1 - 2- 3 et **validation de DES** (vous êtes averti par mail des dates d'ouverture et de fermeture du site).
- les tableaux récapitulatifs des convocations pour les AA DES
- les formalités de thèses et le planning des thèses en consultation.



... un **CERTIFICAT POUR LICENCE DE REMPLACEMENT**

Essayez de prévoir quelques jours pour la signature.

Mme CHARRON vous prépare le certificat sur simple demande téléphonique et vous l'adresse sur votre boîte mail universitaire.

Les remplacements ne s'effectuent que sur les périodes de congés légaux.

Vous avez 3 semestres validés dont le stage chez le praticien.



LA THESE

Vous avez 3 semestres validés



Vous devez soutenir votre thèse au plus tard **3 ans** après la validation du **3^{ème} cycle**.

Pour pouvoir continuer à remplacer, vous devez soutenir votre thèse dans les 6 ans qui suivent votre 1^{ère} inscription en DES.

Les formalités sont en ligne sur Madoc.

« La soutenance peut intervenir dès la validation du 3^{ème} semestre et au plus tard, trois années après la validation du 3^{ème} cycle »

Vous ne pouvez pas soutenir dans une autre faculté

Vous devez vous inscrire à la faculté.



La délivrance du DES

- Valider les stages de la maquette
- Enseignements théoriques (120 crédits sur 3 ans)
- Rédiger et soutenir un mémoire (oral de validation de DES)
- Document de synthèse
- Appréciations annuelles de DES1 - DES2 -DES3
- Avis du Doyen après évaluation du candidat par le jury de validation

A réaliser avant la fin du 3^{ème} cycle

« Le mémoire porte sur un travail de recherche clinique ou fondamentale. Ce mémoire peut porter sur un thème spécifique ou être constitué d'un ensemble de travaux. Le sujet doit être préalablement approuvé par l'enseignant coordonnateur ».

Les 2 diplômes sont **indissociables** et délivrés ensemble au DMG :

- Vous terminez sur votre thèse : vos certificats provisoires seront disponibles dès que nous aurons reçu votre PV de thèse signé

- Vous terminez sur votre stage : vos certificats provisoires seront disponibles après réception de votre dernière évaluation et le lendemain de la fin du stage

- Vous terminez sur votre oral de DES, vos certificats provisoires seront disponibles dès que les évaluateurs auront signé le PV.

Après soutenance de la thèse (voir rubrique précédente « thèse ») et validation totale du 3^{ème} cycle.

Vous devez venir en personne, au DMG, chercher vos diplômes provisoires



La délivrance du diplôme d'état de DOCTEUR EN MEDECINE



Les **DIPLOMES DEFINITIFS**

Ils sont édités une fois par an en début d'année. Un mail vous est adressé dès que les diplômes reviennent de la signature. Vous devez venir le chercher **personnellement** ou demander un envoi en recommandé avec accusé de réception. Un échange entre les certificats provisoires et les diplômes définitifs est obligatoire.